

FORMATION POLE EMPLOI Syndicat National Unitaire-FSU/MNCP

Vendredi 4 Décembre 2015

Intervenants : Philippe SABATER (SNU-FSU) , Mirabelle LEMAITRE (SNU-FSU)

Objectifs :

- Mettre en commun nos questionnements pour, à terme, élaborer des fiches techniques pour avancer sur la défense des droits.
- Mieux se connaître avec le SNU pour travailler en région.

Philippe SABATER : Membre du Bureau National du SNU, nous avons entamé depuis longtemps une collaboration avec le MNCP. Il est important de travailler ensemble pour converger et faire évoluer le Pôle Emploi.

1. Pourquoi cette collaboration SNU/MNCP ?

Les membres du SNU sont, comme le MNCP, à l'origine de AC !, association dont le but initial était d'unifier les syndicalistes, les chômeurs et les citoyens. Claire Villiers était d'ailleurs membre de notre syndicat, détachée à temps plein pour travailler à cette unification de la lutte.

En 1997, ce mouvement a mobilisé un grand mouvement, ce qui a permis d'aboutir à la Loi de Lutte contre les Exclusions, et donc aux Comités de Liaison. L'idée était de permettre aux usagers du service public de l'emploi de s'exprimer. AC ! a ensuite connu des périodes difficiles, mais l'idée du SNU a toujours été de travailler main dans la main avec les chômeurs et de lutter contre l'idée que l'exclusion est quelque chose de normal.

Avec AC !, le SNU a travaillé à l'édition d'un guide des droits, peut-être trop technique mais qui avait le mérite d'exister. Nous devons refaire ce travail mais en étant un peu moins pointus. Au-delà, nous voulons échanger des informations pour résister, comme par exemple à la fermeture des agences, pour maintenir l'humain et le service public dans les agences.

Nous avons un autre chantier : la future négociation UNEDIC, qui va intervenir en 2016. Les risques sont importants de voir glisser l'indemnisation vers du forfait (sous prétexte de simplification) ou de la dégressivité. Le MEDEF a une obsession : réduire le coût du travail, donc des cotisations. Il a aujourd'hui un allié objectif, la CFDT, qui a oublié que nos victoires se sont gagnées dans la lutte et qui signe tout ce que propose le Patronat

Le SNU souhaite que les chômeurs soient présents au CA de Pôle Emploi.

2. Un peu d'histoire...

Solidaires est lié à une scission de la CFDT, au départ lié à l'hémorragie des syndicalistes PTT. Sud Emploi est encore très mince dans sa représentation à Pôle Emploi.

La FSU est né de la fédération nationale des enseignants (FEN), qui appartenait à la CGT et a refusé la division entre CGT et FO, en refusant de prendre parti, en attendant la réunification. La FEN s'est brisée en 2, entre UNSA (syndicat très réformiste) et FSU, qui a emporté un succès dans l'éducation nationale, puis s'est ouverte à d'autres champs, dont l'emploi.

A partir de 2000, le SNU s'est développé et est devenue la première organisation syndicale à l'ANPE puis Pôle Emploi. Depuis, le SNU est passé 3^{ème} (mais seulement à 1 point) derrière la CFDT et FO. Aujourd'hui, on parle de moins en moins de ex-anpe ou ex-assedics, mais on voit arriver au SNU cette nouvelle génération qui voit que la direction démantèle le métier.

Avec la fusion des régions, le SNU va avoir des représentants partout et on va pouvoir créer des liens avec les associations. Pour cela, à partir des coordonnées des associations du MNCP, le SNU va nous donner des coordonnées des membres du SNU et on fera régulièrement un bilan.

Nous avons le même partenariat à l'échelle nationale et le SNU nous permet d'avoir accès à des informations et des documents très importants pour participer au Comité National de Liaison. Nous leur faisons aussi remonter les compte-rendus des CDL.

3. Nos contacts locaux avec les syndicats :

- Territoire de Belfort : des contacts forts avec la CGT et l'UD
- Mulhouse : des contacts avec la CGT chômeurs et l'UD
- Pas à Pas : des contacts avec les Solidaires, voudrait un lien sur Périgueux
- Nord : Des relations avec le SNU sur Lille
- Montpellier : on travaille avec Solidaires sur la région, on n'arrive pas
- Le Havre : on travaille avec la FSU mais pas de contact direct avec le SNU
- Clermont Ferrand : contacts avec le SNU mais la responsable est sur l'Allier
- Toulouse : on travaille depuis longtemps avec le SNU, aussi bien pour préparer les réunions des CDL que pour travailler sur des dossiers individuels
- La Réunion : on a eu quelques contacts avec Solidaires et le SNUI.
- Finistère/Morbihan : on n'arrive pas à avoir de lien avec le SNU
- Sarthe : pas de contacts avec le SNU, ni avec d'autres syndicats dans le CDL

4. Questions de droits :

Est-ce qu'on peut convoquer une personne pour un atelier, donc risquer de la radier ? Peut-on demander une copie de la feuille de présence pour être sûr de ne pas être radié ?

Non, on est invité à un atelier. Ce qui arrive, c'est que le conseiller oublie de noter la présence des personnes dans l'ordinateur et donc un courrier avant radiation part automatiquement.

Si il y a moins de 6 personnes dans un atelier organisé par un prestataire de Pôle Emploi, il peut être annulé, mais il faut qu'une annulation soit envoyée aux chômeurs.

Quel est le délai pour une convocation ?

On peut s'absenter un maximum de 7 jours sans prévenir Pôle Emploi donc il faut que les convocations arrivent au moins jours avant le RDV.

Attention, une radiation implique une procédure : on peut faire un recours suite au courrier qui demande les motifs (on a 10 jours pour cela). Il faut utiliser et faire reconnaître nos droits à nous défendre.

Que faire quand on sait qu'on sera absent à un RDV ?

Il faut téléphoner au 3949 pour prévenir : on peut être absent à 2 RDV sans donner de motif si on appelle avant.

A quel point Pôle emploi connaît notre espace personnel sur le site ?

On ne le sait pas, il faut qu'on creuse, mais il est évident que les contrôleurs sont informés de l'activité des chômeurs sur internet (fréquence de connexion, pages consultées, mise à jour du CV).

Comment se fait-il que Pôle Emploi n'admet pas que des chômeurs ne sont pas équipés ou compétents sur Internet ?

Pôle emploi le sait et va mettre à disposition des personnes en service civique (!!!) pour accueillir ce que ne maîtrisent pas ces technologies. Il faut être clair,

Quelle est la différence entre radiation et cessation d'inscription ?

Une radiation intervient suite à une infraction, une cessation d'inscription intervient lorsqu'on ne pointe pas. Dans le 2^{ème} cas, on peut demander une réinscription et une reprise des droits à la date de la cessation.

5. Propositions concrètes :

- Il faut sortir ce débat de l'espace clos entre nos syndicats et les chômeurs, il faut aussi mouiller les députés pour leur **faire changer le cadre de la Loi**, et prévenir les médias... si nous y allons ensemble, ça pourra avancer plus vite. Nous devons demander aux autres syndicats de venir avec nous.
- Le SNU nous propose 4 fois par an de nous ouvrir **une page dans leur journal** (tiré à 30 000 exemplaires, en couleurs, diffusé à tous les agents de Pôle Emploi) et un **espace sur leur site** internet. Pour le premier article, on pourrait faire un article plus important qui montre

l'intérêt de travailler ensemble et qui présente en détails le MNCP. Les assos vont recevoir des exemplaires du journal.

- Nous allons élaborer des **fiches techniques** pour avancer sur la défense des droits, coécrites, avec des chapitres :
 - Gestion de la liste (Contrôle de la recherche d'emploi, radiations, recours...)
 - Indemnisation (modes de calcul, recours, trop-perçus...)
 - La dématérialisation et ce que ça génère (couts, compétences, exclusion...)

Il faudra utiliser au maximum les panneaux dans les agences pour relayer les informations auprès des chômeurs.

- Avant chaque comité de liaison, on devrait faire tous remonter une **question commune**, coécrite avec le SNU. Il faut aussi tenir un tableau de bord des décisions prises suite à nos questions dans le Comité de Liaison.
- Comment mettre en place un rapport de force au sein des CDL ? Il faut **co-construire réellement l'ordre du jour...** jusqu'à imposer que nos points passent en premier, et pas seulement dans les questions subsidiaires.
- Il faut constituer rapidement un **petit groupe de travail MNCP/SNU** qui va donner une suite à cette journée de formation en répondant aux questions posées par les associations, avant fin janvier.
- Sur **l'annulation de la convention Unedic** par le Conseil d'Etat : le jugement n'est pas facile à interpréter parce que ce sont quelques éléments qui sont jugés non-conformes, pas la totalité de la convention. On ne sait donc pas comment bien le mettre en pratique... mais ça a mis un coup d'arrêt aux excès. Il a remis en cause 3 points :
 - sur les délais de carence concernant les indemnités supra-légales, sur la récupération des dommages et intérêts après un prud'hommes,
 - sur le respect des droits de la défense : on ne peut pas récupérer un indu sans donner au chômeur l'opportunité de contester,
 - lorsqu'une personne n'a pas pointé à temps, le mois doit être compté quand même pour calculer l'indemnisation

Cependant, en pratique, **il reste beaucoup de flou** et pôle Emploi s'est adapté (par exemple en convoquant les personnes avec un indu pour leur faire signer une reconnaissance de trop-perçu).

En tout cas, ça a accéléré la procédure de renégociation (avant fin mars), mais cela implique de créer un rapport de force rapidement si on veut contrecarrer les projets du MEDEF.

On ne sait pas si le gouvernement laissera faire. La première réunion aura lieu le 28/01 avec tous les syndicats (y compris la CGT).

On pourrait rechercher un avocat qui pourrait intervenir pour nous aider sur le long terme, bénévolement ou à un coût faible, que nous assumerions à plusieurs. Nous devons recontacter le Syndicat des Avocats de France.

- **Sur les recours** : les voies sont connues (directeur d'agence – médiateur régional – médiateur national). On peut les trouver sur le site internet du MNCP.

Nous sommes d'accord sur la **nécessité d'indépendance des médiateurs** par rapport à l'institution, qui n'est pas garantie par l'actuel statut des médiateurs. On ne sait pas ce que ça va devenir avec les grandes régions... Les médiateurs sont des anciens syndicalistes confédérés, ce qui trouble le jeu. Il serait intéressant de chercher de nouvelles pistes pour faire ce travail de médiation.

- **Sur la fermeture des agences** : à partir de janvier, les agences vont fermer au flux tous les après-midi, pour ne plus recevoir les personnes que sur RDV. On va aboutir à un fonctionnement comme celui de la CAF.

On veut donc aller, à partir de janvier, devant les agences de Pôle emploi pour interpeller les demandeurs d'emploi, faire une pétition, la mettre en ligne et récupérer les signatures des demandeurs d'emploi pour envoyer les résultats au Ministère du Travail et à la Direction de Pôle emploi. Pourquoi pas la publier dans la presse ?

Dans les régions où ça a commencé, **on a déjà repéré des problèmes** :

Quand on rentre l'après-midi, on doit se faire connaître et indiquer son motif pour entrer (RDV ou besoin d'aide pour faire une démarche), sinon on ne rentre pas. Cela a entraîné des disputes avec les agents à l'accueil, des personnes qui entrent à plusieurs dès que la porte s'ouvre, afflux massif le matin, y compris un incendie dans une agence à Besançon, ... Les personnes qui ne pourront pas entrer vont surcharger les agents de mail, mais ils sont déjà débordés.

- **Sur la formation** : aujourd'hui, on propose seulement aux chômeurs d'utiliser leurs 100h de CPF pour participer à des formations mais sur des volumes insuffisants. Le SNU propose un droit de tirage de 1807 heures rémunérées pour faire des formations réellement qualifiantes. Les dispositifs sont trop peu mobilisés et la formation reste un scandale.

Le gouvernement veut mettre en place en février le Compte Personnel d'Activité mais on ne sait pas ce qu'il va y avoir dedans (CPF + droit au chômage + droit à la sécurité sociale ?). Si le but est d'amortir les ruptures tout au long du parcours, **il faut vraiment que cela crée de nouveaux droits. Sinon, c'est juste un changement de nom.** Il faut aussi que cela laisse le choix aux personnes et ne soit pas imposé.

Il serait bon, pour ce projet de société, que nos projets, ceux des associations, des syndicats, se regroupent et soient argumentés économiquement parlant pour être crédibles.

- Ce serait intéressant de **mettre en ligne des vidéos** de témoignages des chômeurs et précaires pour raconter leur réalité, sur notre site internet. A noter : l'association Tandem réalise un web documentaire « génération galère ».



Mouvement National
des Chômeurs et
Précaires



6. Expression des associations pour débriefier :

Nous allons envoyer le compte-rendu à tous les participants pour qu'ils relaient auprès de ceux qui n'étaient pas présents.

Nous devons plus communiquer sur les comités de liaison pour avoir plus de militants lors des réunions.

Ce forum était très intéressant, l'intervention du SNU était très prometteuse, nous avons besoin de suites. On attend du concret... vite !!

Rappel :

- Il y a des fiches techniques sur le site internet du MNCP sur les radiations et sur les indus.
- Nous allons avoir un livret officiel publié par l'UNEDIC par association, qui clarifie toutes les questions d'indemnisation.
- Nous allons monter des commissions internes à la veille des CA sur la communication (futur article pour le journal du SNU et page interne), sur le travail en commun avec le SNU (fiches techniques), sur la future convention UNEDIC (sur le modèle de l'an dernier). La première réunion aura lieu en janvier.

Paris, le 4 décembre 2015.